



**PROJET PEDAGOGIQUE
FORMATION A LA PREPARATION A LA SELECTION EN IFAS
ANNEE 2023-2025**



SOMMAIRE

Introduction.....	1
Présentation de l'institut de formation.....	2
Le cadre législatif et réglementaire.....	3
Principes Pédagogiques.....	6
Les Compétences à acquérir au terme de la formation.....	6
Le contenu de formation	7
Méthodes pédagogiques.....	7
Progression des Compétences souhaitées au terme de la formation.....	8

Introduction

Le projet de formation de l'institut de formations paramédicales Albert Schweitzer du Centre Hospitalier de Gonesse, conduisant à la sélection en institut de formation aide-soignant, précise les intentions générales des responsables de la formation.

Il est élaboré et mis en œuvre par une équipe pédagogique, responsable de l'accompagnement des personnes en vue de leur présentation aux épreuves de sélection en institut de formation aide-soignant.

Ce document présente l'institut de formation, précise le cadre réglementaire et conceptuel de référence.

Il explicite les valeurs et les choix pédagogiques qui guident la mise en œuvre de la formation.

Il constituera un document de référence tout au long de l'année.

Présentation de l'Institut de formation

L'Institut de Formation d'Aides-soignants (IFAS) Albert Schweitzer est situé dans l'enceinte du Centre Hospitalier de Gonesse. L'IFAS est placé sous l'autorité administrative et budgétaire du Centre Hospitalier de Gonesse dont la direction est assurée par Mr PINSON.

La direction de l'institut de formations paramédicales est assurée par le Directeur, Monsieur DEMOCRITE Christophe, directeur des soins, coordonnateur général d'instituts de formations du groupement hospitalier de territoire Plaine de France

Le projet de l'Institut s'inscrit dans le projet d'Etablissement et participe pour partie aux objectifs et plan d'action du projet social. Il partage les objectifs du Service de Soins Infirmiers, qui visent à promouvoir les intérêts des patients et de leur famille et optimiser les soins infirmiers.

La formation prend en compte les priorités de Santé Publique Régionale pour former des professionnels dont la pratique s'inscrit dans une réalité sociale et locale.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales décentralise au bénéfice de la Région les formations sanitaires qui s'inscrivent désormais dans l'exercice de sa compétence. (Subvention de fonctionnement)

De plus, le Décret n°2005-723 du 29 juin 2005 instaure un budget spécifique à l'IFSI, identifiant ses recettes et ses dépenses.

Le montant des frais d'inscription est fixé après avis du Conseil d'Administration. Il s'élève, pour cette année, à 26 euros.

Le coût de la formation est fixé à 500 euros pour les personnes prises en charge par leur employeur ou OPCO et à 300 euros en individuel.

La supervision du fonctionnement pédagogique est assurée par le représentant du préfet du département qui préside le Conseil technique de l'école et par la Conseillère Pédagogique.

Le dernier agrément de l'école délivré par le Préfet de Région (arrêté n°00032 en annexe n°1) a été confirmé par l'arrêté 2003 n° 422. Il a été renouvelé par le Conseil Régional suite à la décentralisation des formations sanitaires et sociales : le nombre de places autorisées est fixé à 30 élèves auquel s'ajoute depuis 2005 des élèves en cursus partiel soit du fait de leur diplôme, soit du fait de leur VAE. Ce nombre est fixé à 5 au maximum par module hors revalidant.

Le cadre législatif et réglementaire

- Décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles
- Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles
- Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation para médicaux
- Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique
- Instruction n° DGOS/RH1/DGCS/2021/8 du 6 janvier 2021 relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) pour faire face aux besoins accrus d'aides-soignants dans le secteur du grand âge
- Note d'information n° DGOS/RH1/2021/108 du 26 mai 2021 relative au développement de l'apprentissage dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Principes pédagogiques

Les principes pédagogiques sous tendus dans notre projet de formation sont adaptés de deux modèles d'apprentissages : le béhaviorisme et le constructivisme.

Ceci s'explique par le fait que les contenus de formation sont multiples :

- arithmétique, conversions
- anatomie-physiologie
- orthographe, grammaire, syntaxe
- méthodologie
- connaissances sur l'actualité sanitaire et sociale

La progression pédagogique sera tout au long du cursus réajustée en fonction de l'évolution des participants : création de groupes de niveau, réajustement des méthodes pédagogiques.

L'apprentissage des participants implique une pédagogie active afin qu'ils développent leurs compétences. L'expérience des participants sert de support à la compréhension et à l'acquisition de nouveaux savoirs.

Responsabilité, autonomie, valorisation, bienveillance, respect, réassurance, développement personnel, questionnement et compétences sont les concepts clés qui guident notre démarche pédagogique.

Compétences à acquérir au terme de la formation

Les compétences à acquérir sont en adéquation avec les exigences de la sélection et de la formation au Diplôme d'état aide-soignant.

Les acquisitions vont permettre au participant de citer, décrire, démontrer, résoudre des problèmes, sélectionner des informations, analyser, synthétiser, structurer, rédiger et être capable de transférer et utiliser la méthodologie.

L'équipe pédagogique de l'institut A. Schweitzer est responsable de la progression pédagogique de chaque participant dans le cadre du projet pédagogique.

Le contenu de formation

L'ensemble de la formation comprend 120 heures soit 20 jours de 6 heures.

Il est proposé : 51 heures de français, 30 heures de mathématiques, 39 heures de biologie

Méthodes pédagogiques

Les méthodes mises en œuvre pendant la formation sont en adéquation avec la philosophie du programme et visent à :

- Favoriser la créativité, la faculté d'adaptation de l'élève (autonomie, initiative, participation).

- Développer les capacités suivantes :
 - Mobiliser ses connaissances

 - Observer - écouter

 - S'exprimer - communiquer

 - Analyser

 - S'organiser - créer - animer

 - Accompagner et favoriser le développement personnel du participant.

Des méthodes actives et variées sont donc privilégiées : supports écrits diversifiés, supports informatisés, recherches personnelles, films, jeux de rôle, revue de presse, travaux de groupe, autoévaluation.

Ces méthodes nécessitent l'utilisation de moyens pédagogiques multiples : salle de vidéo, informatique, centre de documentation, banque d'outils pédagogiques.



